

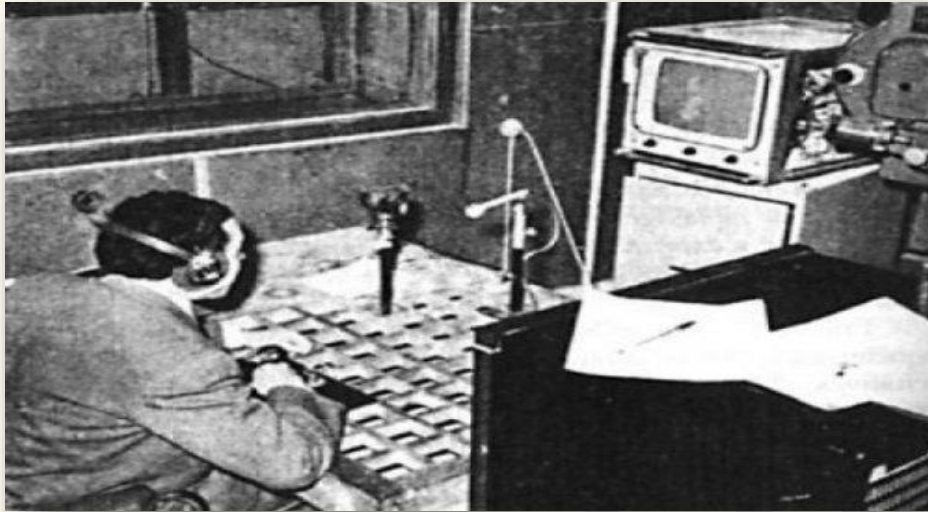
28 octobre 1962

Date du recouvrement de la souveraineté sur la Radio et la Télévision Algérienne

C'est en 1956 en pleine lutte de libération nationale, que la radio Algérienne indépendante verra le jour. "*La voix de l'Algérie combattante* « dont la diffusion est entamée le 16 décembre de la même année à partir de la région frontalière (Nador) entre l'Algérie et le Maroc, constituait la voix de l'Algérie qui contrecarrait la propagande mensongère, diffusée par les médias de l'état colonial.



"La Radio Secrète"



*Après l'indépendance, l'équipe journalistique et technique chargée des programmes de "la Voix de l'Algérie Combattante" à sa tête le journaliste et militant feu **Aissa MESSAOUDI** a réussi à relever le défi en assurant la continuité de la diffusion des programmes de la radio et de la télévision, suite au départ collectif du personnel français.*



Aissa MESSAOUDI

La date du **28 octobre 1962** représente un "véritable défi" relevé par les journalistes et techniciens algériens en ce temps-là. Ils ont démontré leur capacité à gérer l'entreprise avec professionnalisme après le départ des journalistes et techniciens français en signe de protestation contre le remplacement du drapeau français par l'emblème national sur le bâtiment. Ils étaient certains que l'Algérie ne saurait se passer de leurs services. En dépit de leur manque d'expérience, les techniciens algériens ont pu, grâce à leur détermination et à leur sens patriotique, reprendre la transmission des programmes avec l'aide de techniciens et d'ingénieurs formés avant l'indépendance, en prévision du recouvrement de la souveraineté sur ces deux institutions. Le **28 octobre 1962**, l'Algérie a recouvré la souveraineté sur la radio et la télévision algérienne qui étaient regroupés en une seule institution. Un des techniciens algériens avait enlevé le drapeau français en le remplaçant par celui de l'Algérie, alors que notre pays s'apprêtait à célébrer l'anniversaire du déclenchement de sa révolution et ce, pour la première fois de l'ère de l'indépendance. Cette action hautement symbolique est considérée aujourd'hui comme la date du recouvrement de la souveraineté nationale sur l'audiovisuel en Algérie. Placées sous l'autorité du Ministère de l'Information sur la base du décret du 1^{er} août 1963, la radio et la télévision se sont vues assignées la mission de service public. La radio Algérienne assura dès lors des programmes en deux langues nationales (Arabe et

Tamazight) ainsi que les langues étrangères (Français, anglais et espagnole)



Siège de la télévision algérienne

En 1986, l'établissement de la radio et la télévision Algérienne (RTA) a fait l'objet d'une restructuration qui a engendré la création de quatre entreprises autonomes :

- *L'Entreprise Nationale de Radiodiffusion sonore (ENRS).*
- *L'Entreprise Nationale de Télévision (ENTV).*
- *L'Entreprise Nationale de Production audiovisuelle (ENPA)*
- *L'Entreprise Nationale de Télédiffusion (ENTD).*

A l'instar des autres entreprises, issues de la restructuration de la RTA, l'Entreprise Nationale de Radiodiffusion Sonore jouissait d'une indépendance aux plans organisationnel et financier, ce qui lui a permis de développer ses propres moyens de production et d'améliorer les conditions d'exercice de la mission de service public.

La radio Algérienne est passée au statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par décret exécutif n° 91-102 du 20 avril 1991. Un cahier des charges définissant les missions de la radio Algérienne est publié également en avril 1991.

Ayant pour mission d'informer par la diffusion ou la retransmission de programmes radiophoniques se rapportant à la vie nationale, régionale, locale ou internationale, la Radio Algérienne est chargée également de promouvoir la communication sociale et la protection de l'identité nationale dans toute sa diversité.

La Radio Algérienne a lancé depuis 1991 son plan de diversification de ses programmes et de redéploiement géographiques et ce, grâce au réseau de ses radios locales et thématiques, ce qui lui permet en 2012 de totaliser 55 chaînes radiophoniques, dont 3 chaînes nationales diffusant en 3 langues : la Chaîne 1 en Arabe, la Chaîne 2 en Tamazight et la Chaîne 3 en Français. Quatre chaîne thématiques : Radio Coran, Radio Culture, Jil Fm et Radio Algérie Internationale (RAI) qui diffuse en 4 langues (l'Arabe, le Français, l'Anglais et l'Espagnol, et 48 radios locales.

Au plan technique il a été procédé à une large opération de renouvellement et de modernisation des équipements et d'outils de travail permettant à la radio Algérienne d'être au diapason et au même niveau de ce qui existe à l'échelle internationale. La numérisation des studios et des moyens de production a connu également un développement et une avancée considérable laissant possible l'achèvement de cette opération vers la fin de l'année 2012.

Etant convaincue que la maîtrise de la qualité des programmes ne peut être que si elle est accompagnée d'un plan de formation et de perfectionnement, la Radio Algérienne a inauguré en avril 2012 le centre de formation de Tipaza assurant ainsi, plusieurs sessions de formation et de perfectionnement au profit des journalistes et de plusieurs corps de personnels exerçant le métier de la communication radio. L'ENTV (Entreprise Nationale de télévision) devint un organisme autonome grâce à un décret de 1986 puis une entreprise publique en 1991. A l'origine, l'ENTV n'opérait qu'une seule chaîne terrestre. Peu à peu, son bouquet s'est étoffé. Canal Algérie a été lancée en 1994 pour cibler l'audience francophone de la diaspora algérienne, puis Algérie 3 en 2001 suivies par 2 nouvelles chaînes : ENTV 4 Tamazight et ENTV 5 TV Coran. La télévision nationale comprend donc aujourd'hui 5 chaînes publiques. L'ENTV a une vocation sociale et culturelle, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et est placée sous la tutelle du Ministère de la communication. Elle assure un service public de télévision. Elle exerce le

monopole de la diffusion des programmes télévisuels sur le territoire national.

Sa mission consiste à informer, éduquer et distraire au moyen de la diffusion de tous reportages, émission et programmes se rapportant à la vie nationale, régionale, locale et internationale ainsi qu'à des questions et problèmes d'actualité. Elle assure l'exploitation, la maintenance et le développement de ses moyens techniques de production de même qu'elle prend en charge la formation et le perfectionnement de son personnel ainsi que la conservation et la gestion des archives audiovisuelles

Animateurs de la télévision algérienne des années 70 et 80



Ahmed BEDJAOU animateur de l'émission télévisée,
"Télé Ciné Club"



Amina BELOUZDAD

Première speakerine de la télévision algérienne

**Présentateurs du Journal de 20 heures
en langue arabe**



Brahim BELBAHRI



Salah DIB



Mohamed MALAIKA



Harrat BENDJEDDOU



Ali GHERRAS

BU-USTHB